



# *energie citoyenne* *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
  - [Actualités](#)
  - [Vie du groupe](#)
  - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
  - [Comptes-rendus](#)
  - [Commissions municipales](#)
  - [Communauté de Communes POL](#)
  - [Commissions municipales 2020-2026](#)
  - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
  - [Notre programme](#)
  - [Nos candidats](#)
  - [Nos réunions publiques](#)
  - [Nos tracts et affiches](#)
  - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

## [La Giboire et Les Goulas : le temps de la justice](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 8 avril 2024



*(Ce texte est celui qui a été publié dans notre Tribune du journal municipal P'tit Bonjour du mois d'avril.)*

Notre collectif Énergie citoyenne a vivement déploré la vente par la municipalité du site de **La Giboire sur l'île d'Oléron** (4 hectares pour 250 000 euros) en novembre 2022 et du terrain des **Goulas en centre-ville** à côté de la gendarmerie (9 hectares pour 300 000 euros) en mai 2023.

Les raisons de notre opposition n'ont pas été entendues à l'époque par la majorité et, aujourd'hui encore, malgré nos demandes, **le nouveau Maire refuse de revenir sur ces deux décisions** pour le moins critiquables...

Toujours transparents sur nos actions, nous tenions à vous informer du dépôt par notre groupe de deux **requêtes auprès du Tribunal administratif de Limoges** afin de faire annuler les délibérations de vente.

En effet, sans entrer dans le détail de nos différents et nombreux arguments, nous estimons que **les projets de cession de ces biens ne sont pas conformes au droit** et que les informations qui nous ont été transmises en tant qu'élus municipaux ont été plus qu'insuffisantes...

Faire le choix d'intenter ces recours en justice n'a pas été chose facile. Cependant, nous considérons que le droit ne peut être indéfiniment bafoué. C'est une **question démocratique** majeure. Pour nous. Pour vous. Pour Saint-Junien.

Les procédures d'instruction sont en cours. **Il revient désormais au juge de trancher.**

- [Conseil Municipal du 2 juin 2026](#)
- [Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026](#)
- [Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026](#)
- [Saint-Junien mérite un débat !](#)

## Archives

Archives  ▼

## Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

 

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)
  
- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)